Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2018

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice: 15 - Conseillers présents: 13 - Conseillers votants: 13

L'an deux mille dix huit le ONZE DÉCEMBRE, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Josiane HOEB-PÉLISSIÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 07 décembre 2018.

Présents: Mme HOEB-PÉLISSIÉ Josiane, Mme LACAM Martine, M.GAJDOWSKI Alain, M.HAMON Jean-Pierre, M.FESSOU Jean-Pierre, Mme CABROL Séverine, Mme FROMENT Aurélie, M.OLIÉ Erick, Mme GUIRAL-BRAS Arlette, M.ANDRIEU Francis, M.REY Loïc, M.FRAYSSE Florent, Mme LE BRIS Monique, Mme MASSABIE Solange, M.WILLANUEVA Maurice.

Absents excusés: Mme CABROL Séverine et Mme FROMENT Aurélie

Absents non excusés : néant Secrétaire de séance : Mme MASSABIE Solange

Suppression/création de postes

Faisant suite à la création de l'ALSH, le temps de travail de deux postes doit être augmenté de plus de 10%. Le comité technique a été saisi et a émis un avis favorable.

- <u>1) Poste n° 28 Adjoint Animation 8h45 hebdomadaire</u> : Supprimé. Création d'un poste équivalent de 10h45 hebdomadaire pour prise en compte de travail administratif supplémentaire par le directeur.
- <u>2) Poste n° 26 Adjoint Animation 3h40 hebdomadaire</u> : Supprimé. Création d'un poste équivalent de 4h30 hebdomadaire pour prise en compte du travail de préparation des activités périscolaires.

Ces décisions prendront effet au 1^{er} janvier 2019.

Le tableau des effectifs du personnel permanent est modifié en conséquence.

Créations d'emplois pour accroissement temporaire

Dans la perspective de la ré organisation des services à l'école, à la cantine et au périscolaire, création de deux emplois d'adjoint technique non titulaire pour accroissement temporaire de travail durant la période scolaire, à effet au 12 décembre 2018 et jusqu'au 31 mars 2019.

Demande de subvention

Modification de la demande de subvention au titre de la DETR 2019 pour l'installation d'un 2^{ème} columbarium suite à la réception d'un nouveau devis incluant notamment une stèle qui n'était pas prévue.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

Subvention DETR 25% 2 746,08 €

Fonds propres 10 435,12 €, soit un total de 13 181,20 € TTC.

Rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement 2017 présenté par M. GAJDOWSKI n'appelle aucune observation particulière.

<u>Adhésion de la CCPLL au Syndicat Mixte du Bassin du Lemboulas</u> les communes adhérentes à l'EPCI doivent délibérer pour approuver cette adhésion, la compétence GEMAPI étant désormais imposée aux communautés de communes.

<u>Adhésion au groupement de commandes avec la CCPLL pour les travaux de voirie</u> communautaires et communaux, ceci afin d'optimiser les programmes 2019 à 2022 et réaliser une économie d'échelle au niveau du territoire.

<u>Décisions modificatives</u> afin de réaliser des écritures d'ordre comptable pour intégration de frais d'études et de travaux à l'inventaire communal

<u>Vente de terrain à la CCPLL</u> pour la construction de la halle sportive au prix symbolique de 10 €. L'intercommunalité devient propriétaire du terrain et de la construction afin d'avoir une meilleure gestion de l'équipement.

Rachat à la CCPLL du terrain pour la maison de la chasse : la parcelle AZ 541 d'une superficie 18a19ca est rachetée à la CCPLL au prix de 3.76 € HT/m², soit 6 839,44 €.

La séance est levée à 22h45.

Fait à Limogne en Quercy, le 12 décembre 2018

Le Maire, Josiane HOEB-PÉLISSIÉ,